

---

Lettre du représentant Monestier en mission dans les départements des Hautes et Basses Pyrénées, faisant part de la commotion civique à l'annonce des succès républicains et de dons patriotiques dans la commune d'Orthez, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794)

Benoît Jean-Baptiste Monestier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Monestier Benoît Jean-Baptiste. Lettre du représentant Monestier en mission dans les départements des Hautes et Basses Pyrénées, faisant part de la commotion civique à l'annonce des succès républicains et de dons patriotiques dans la commune d'Orthez, lors de la séance du 7 ventôse an II (25 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 456-457;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32564\\_t1\\_0456\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32564_t1_0456_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 25

La municipalité d'Availles, département de la Vienne (1), mande que ses citoyens sont depuis long-temps au niveau de la raison; que ses décades sont à l'ordre du jour; qu'indépendamment du tribut des ornemens superstitieux de leurs églises ils ont fait passer au district 60 chemises, 8 paires de bas, 2 draps, une couverture de laine, 3 paires de souliers, une paire de guêtres, un gilet et 58 liv. en assignats pour les braves défenseurs de la patrie. Ces dons sont médiocres, disent-ils, mais ils sont considérables pour une commune composée de 500 hommes, dont 100 sont aux frontières. Ils demandent à appeler leur commune Availles-la-Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Availles, 5 pluv. II] (3)

« Citoyens représentans,

Egalité, Liberté, République une et indivisible ou la mort. Tels sont les vœux des Républicains officiers municipaux et Conseil général de la commune d'Availles, district de Civray, département de la Vienne; qui ont toujours été attachées aux vrais principes de la Révolution, et ont adhéré à tous vos décrets qui assurent le bonheur des Français libres; rien n'a pu nous gagner, Royalistes, Fédéralistes et égoïstes, tous nous sont en horreur et leur jurons haine éternelle.

Grâce immortelle te soit rendue, Montagne sainte, tu a su déjouer les complots liberticides des rois, représentans et généraux infidèles, la vengeance nationale a frappé les têtes de ces monstres et elles ont tombées sous le glaive de la Loi; courage dignes représentans consommez votre ouvrage et restez à votre poste jusqu'à la paix; c'est vous Représentans, c'est vous qui avez assuré le salut de la République, la Nation vous en doit une entière reconnaissance.

Notre ci-devant curé qui est plein de patriotisme et de raison, est à la hauteur de la Révolution, a fait remise de ses lettres de prêtrise dès le mois de décembre dernier (vieux style). Les décades sont joie à l'ordre du jour. Nous avons fait passer à notre district pour faire parvenir à la Monnoye tous les ornemens quelconques de notre ci-devant église, ensemble 60 chemises, 8 paires de bas, 2 draps, une couverture de laine, 3 paires de souliers, une paire de guêtres, un gilet et 580 liv. en assignats pour les défenseurs de la Patrie; ces dons sont médiocres mais ils sont considérables en proportion des facultés des habitans.

Notre commune composée tout au plus de 500 hommes, plus de 100 aux frontières, pour y terrasser les esclaves des despotes coalisés, et Vive la République, périssent tous les traîtres !

FANOVÈRE, BOYREAU, LOREBADIÈRE, PINET,  
DEBRAY (off. mun.), BOYREAU, ROUFFIÉ.

P.S. Nous vous demandons, citoyens représentans, de décréter que notre commune s'appellera désormais, Availles-la-Montagne. Elle mérite ce nom par sa position, étant sur une éminence et entourée de collines, et pour le courage des citoyens qui ont célébré la fête relativement à la prise de Toulon, avec pompe, et aux cris mille fois répétés : Vive la République, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne ».

La société populaire du même lieu remercie la Convention de ses glorieux travaux, l'invite à rester à son poste, et l'informe qu'elle ne connoît plus de culte que celui de la raison, d'autre autel que celui de la patrie, sur lequel elle s'est empressée de verser ses dons (1).

[Availles, 8 pluv. II] (2)

Citoyens représentans,

Restez au poste pénible, mais honorable où la sagesse vous a placés, n'en descendez que lorsque l'humanité reconnoissante vous aura tressé des couronnes immortelles. Du sommet de la Montagne continuez à lancer les éclairs qui font connoître à l'homme et ses droits et ses devoirs; continuez à faire germer, à faire fructifier dans tous les cœurs par la sagesse de vos décrets, l'amour sacré de la patrie. Régénérateurs des mœurs, rendez les hommes vertueux, cette tâche est pénible, mais vous avez de puissans moyens et vous êtes placés avantagement, que la foudre achève d'écraser les tyrans, les rebelles, les traîtres et les conspirateurs; que le glaive vengeur ne se repose qu'après que la patrie n'aura plus à punir. Montagne sainte, tu es toute puissante, commande et que tous les vices disparaissent, ce triomphe est digne de toi. Que de bénédictions tu vas recueillir. C'est à toi que nous sommes redevables de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, sources pures du bonheur social, c'est par toi que nos armées sont victorieuses et des cruels tyrans et des vils esclaves; c'est par toi que la raison s'élève majestueusement et que tous les prestiges de l'erreur tombent au pied de l'éternelle vérité, c'est par toi que nous sommes des hommes nouveaux, c'est à toi que nous devons l'heureux changement qui s'est opéré parmi nous. La raison s'y est montrée. Elle nous a paru digne de notre culte, elle seule y a présentement des autels, tout l'or, tout l'argent, tout le cuivre, tous les ornemens fastueux d'un culte qui nous retenoit dans l'esclavage sont déposés à notre district.

Nous y avons joint 60 chemises, 8 paires de bas, 3 paires de souliers, un gilet, une paire de guêtres, 2 draps, une mante et 580 l. en assignats pour nos braves défenseurs; vive la Montagne, vive la République ».

CÉBRON (présid.), SAUVÈRE (secrét.),  
PRESSAT (secrét.).

## 26

Monestier, représentant du peuple dans les départemens des Hautes et Basses-Pyrénées, fait part de la commotion civique qu'éprouverent les républicains de la commune d'Orthez,

(1) Et non H<sup>te</sup>-Vienne.

(2) P.V., XXXII, 234. B<sup>te</sup>, 7 vent.

(3) F<sup>no</sup> 872, doss. Availles (Vienne).

(1) P.V., XXXII, 234.

(2) C 293, pl. 963, p. 16.

en apprenant les succès obtenus par l'armée des Pyrénées Occidentales. Les larmes de l'attendrissement, les dons patriotiques en nature et en espèces, coulèrent en abondance. Un vieillard vénérable, nommé Destendau, fit déposer sur l'autel de la patrie un assignat de 400 liv. Il joint à sa lettre l'état de divers envois qu'il a faits des dépouilles conquises sur le fanatisme par l'éternelle raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Orthez, 22 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Citoyens collègues,

Je ne vous parlerai pas de l'importante victoire remportée le 17 du courant par les héros de la liberté et de l'égalité contre les valets de l'inquisition et les satellites des despotes. Mes collègues et amis en séance à Bayonne vous ont rendu ce compte intéressant, qui fait tant d'honneur à l'armée des Pyrénées occidentales : la seule chose peut être qu'ils ne vous auront pas dit(e) et qui est bien vraie, c'est que, j'ai eu un grand regret de ne pas me trouver à cette action, après avoir de concert avec mes collègues bien contribué à retremper cette excellente armée. Je m'en console parce que je sais qu'ils ne pouvaient faire mieux et que j'opérais le bien ailleurs.

Réunis hier dans le temple de la Raison, je fis part aux bons et généreux citoyens de la commune d'Orthez de ce triomphe à jamais mémorable. Ces citoyens qui ont fourni à la frontière de nombreux bataillons et de braves officiers parmi lesquels on distingue le général Mauco et le 4<sup>e</sup> bataillon qu'il commandait, s'attendrirent sur cet événement; dans deux séances de la société populaire dont l'une eut lieu au sortir du temple de la Raison, la collecte pour nos braves frères d'armes blessés à la Croix des Bouquets et pour les parens de ceux qui ont payé de leur vie cet avantage important s'est élevée à plus de 5 000 l., sans y comprendre une grande quantité de beau linge. Beaucoup de charpie et autres effets. On distingua parmi ces généreux amis de l'égalité et de la liberté un vieillard vénérable Destendau, âgé de 95 ans, ancien consul en Espagne qui fit déposer sur l'autel de la patrie un assignat de 400 livres, fruit de ses petites économies dans son consulat; cet acte de bienfaisance de la part d'un citoyen peu riche mais bien patriote et chef d'une famille bien prononcée excita notre reconnaissance; nous nous sommes portés par enthousiasme avec une députation de la société populaire et du district et la compagnie des jeunes enfants chez ce Nestor du républicanisme, et nous avons honoré la vieillesse à la grande satisfaction du bon peuple d'Orthez. Je vous fais parvenir dix-sept de ces vieux hochets de l'orgueil qui donnait et de la vanité qui acceptait; ce sont 17 croix dites de St-Louis, parmi lesquelles deux grands cordons d'esclaves masqués en rouge. J'ai vérifié qu'elles ont été remises à l'époque de la publication du décret.

Déjà le fanatisme avait beaucoup faibli dans cette commune. Un accord public et bier franc

avait eu lieu entre les ministres des deux cultes. Cette union avait été célébrée dans une fête solennelle. Celle-ci a été suivie d'une autre plus auguste et plus saine. La raison a triomphé en grand; la superstition est totalement abolie; les ministres ont abjuré des fonctions auxquelles le peuple ne recourrait déjà presque plus. J'indique ici le nom des citoyens philosophes qui ont donné ce bon exemple, qui sera bientôt suivi universellement sans la moindre commotion. Nous venons de déposer dans le trésor national 50 mares, 7 onces et 4 gros des dépouilles enlevées par l'éternelle raison dans les retranchemens du fanatisme et du despotisme. Les noms des ci-devant églises sont ci-jointes. J'espère vous faire passer sous peu les délibérations de plusieurs communes chez lesquelles l'ancien bon sens a recouvré tous ses droits, et qui ne veulent plus grever la République du traitement de leur ministre, ni en conserver à leurs frais.

Sous peu de jours, je vous rendrai un nouveau compte sur ce district; vous y verrez les progrès de l'esprit public et les succès du gouvernement révolutionnaire. J'aurai rempli vos vues, bien fait usage des heureuses dispositions des bons et purs habitants des campagnes; j'aurai fait mon devoir et servi ma patrie. S. et F. »

Applaudi.

MONESTIER (du Puy-de-Dôme).

[Etat de l'argenterie remise au distr., 22 pluv. II]

Argenterie remise jusqu'à ce jour à l'adm. du district : pèse 50 mares, 7 onces, 4 gros. Elle provient des églises du ci-devant pricuré d'Ordios, à Lérén; de (La) Beyrie, près Louvigny; de Lendresse; de Castetner; de Bérenx, Salles-Mongiscard et Baigts; de Saliès; de Sauveterre; de la chapelle de Pimbon, de Castelbon.

[Etat des croix de St-Louis remises au repr. Monestier]

1<sup>o</sup>. Par l'administrat. du distr. d'Orthez : 13 croix; savoir : 4 appartenant au cit. Quain, de La Neuville; 1 au cit. Dizès; 3 au cit. Bocchoué, de Barante; 1 au cit. Laroche, aîné; 1 au cit. Laroche, cadet; 1 au cit. Habas; 2 au cit. Char-dier; 1 au cit. Salles, mort.

2<sup>o</sup>. Par le maire d'Orthez : 4 croix; savoir : 1 appartenant au cit. Penières; 1 au cit. Nays; 1 au cit. Bordenave; 1 au cit. Marguerite-Desbordes; sont jointes à ces 17 croix les lettres d'adresse ou de réception.

[Liste des prêtres et pasteurs ayant abdiqué; 24 pluv. II]

1. Capuran, curé de Saliès.
2. Pucheu, curé de Lahoutan.
3. Bergerac, curé de Bérenx.
4. Pocy, curé de Serres-Ste-Marie.
5. Gabriacq, ministre protestant à Orthez.

La citoyenne Renaud, réfugiée d'Espagne, demande des secours. Renvoyé au comité des secours pour le provisoire; et pour le définitif, renvoyée à se pourvoir conformément à la loi

(1) P.V., XXXII, 235. B<sup>in</sup>, 7 vent.; J. Fr., n° 520; J. Paris, n° 423; Ann. patr., n° 422; Audit. nat., n° 523; J. Sablier, n° 1163.

(2) C 293, pl. 958, p. 24 à 27. Rien dans AULARD.